ASSAD

L'Association d'Aide à Domicile (ASSAD) propose un nouveau service dédié à la garde d'enfants âgés de plus de 3 ans.
La garde s'effectue au domicile des parents et les aides parentales assurent :
- le lever et le coucher des enfants,
- la préparation et la prise des repas,
- l'accompagnement à l'école ou au centre de loisirs à pied ou en voiture,
- la surveillance des devoirs,
- les activités d'éveil....

La garde peut être régulière ou ponctuelle et s'adapte aux impératifs professionnels des parents.
La CAF et la MSA peuvent aider à financer la garde et des déductions d'impôts sont possibles.
L'ASSAD propose aussi des services ménagers à domicile pour toutes les personnes qui n'ont pas le temps de faire leur ménage.
Renseignez-vous au : Tél. 04 68 53 26 96 ou aadthuir@wanadoo.fr
La responsable du service peut vous recevoir sous 48 heures dans son bureau situé derrière la mairie de Thuir ou bien venir à domicile.

IRFMA

L'Institut Régional de Formation des Métiers de l'Artisanat (IRFMA) ouvre 4 nouveaux diplômes à la rentrée 2016 :

- CTM Auxiliaire en prothèse dentaire
- MC coiffure coupe couleur
- CAP agent de propreté et d'hygiène
- BP boucher charcutier traiteur

Une journée « Portes Ouvertes » se déroulera le mercredi 6 avril de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 au Mas de la Garrigue Nord – 9, Ave Alfred Sauvy - RIVESALTES

PASSAGE A LA TNT

Le passage à la télévision Haute Définition aura lieu le 5 avril 2016. Il concerne les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Afin de savoir si votre téléviseur est compatible avec la nouvelle norme HD, il faut aller sur la chaîne 7 ou la chaîne 57 et vérifier que le logo ARTE HD est bien présent en continu sur l'une des 2 chaînes, sinon il est nécessaire de s'équiper d'un adaptateur TNT HD à brancher dès maintenant au téléviseur. Penser également à vos postes secondaires.
Pour plus d'informations : www.recevoirlatnt.fr ou 0970 2818 818
Des dépliants sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

MARS 2016 – N° 165

TROUILLAS

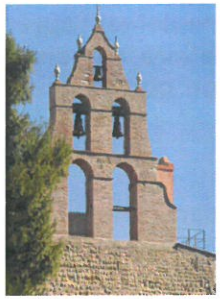

PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2016/2017 s'effectuent **en Mairie** dès à présent. Pour accomplir cette démarche, les parents doivent se munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, de téléphone...) de la Carte Nationale d'Identité des parents et de l'enfant s'il en possède une.
Cette formalité ne concerne que les enfants nés en 2011, 2012, 2013 et qui ne sont pas déjà scolarisés à l'école maternelle de Trouillas.
La directrice, Mme Marlène PUJOL, procédera aux admissions les 19 et 20 mai à l'école maternelle, de 17h 30 à 18h 30.

AVIS DE TRAVAUX

- **Du lundi 14 mars au vendredi 18 mars 2016**
  Par arrêté temporaire n°45/2016 portant réglementation de la circulation et du stationnement (**Rue des genêts et Avenue des Albères)** :
  - la circulation sera réduite à une seule voie et alternée par feux manuels,
  - **le stationnement de tout véhicule sera strictement interdit.**

- **Du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2016**
  Par arrêté temporaire n°42/2016 :
  - le stationnement d'un échafaudage sera autorisé devant la façade de la maison située 29, Avenue de la Canterrane,
  - **la circulation sera réduite à une seule voie durant cette période.**

CEREMONIE DU 19 MARS

Pour commémorer la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, une cérémonie aura lieu samedi 19 mars.
Rassemblement du cortège à 10h30 – Place de la Mairie
Dépôt de gerbe au monument aux morts et à la stèle de la FNACA
Un apéritif, servi à la salle des fêtes, clôturera cette cérémonie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le **mardi 15 mars.**
Inscription en Mairie, au plus tard, **le vendredi 11 mars**.

ORDURES MENAGERES

La collecte d'ordures ménagères est maintenue le lundi 28 mars (lundi de Pâques).

Rappel : il est indispensable de rentrer chaque container après le passage de la collecte. La responsabilité du propriétaire est engagée pour tout accident occasionné par la présence de son container sur la voie publique.

DECHETERIES

Les déchèteries de Thuir et Trouillas seront fermées les dimanche 27 et lundi 28 mars.

FERMETURE MAIRIE

En raison des fêtes de Pâques, le secrétariat de la Mairie et les services techniques seront exceptionnellement fermés le vendredi 25 mars après-midi (Vendredi Saint) et le lundi 28 mars toute la journée (lundi de Pâques).

L'ECOLE AU FIL DU TEMPS

Une visite des écoles élémentaire et maternelle du village sera organisée avant les vacances d'été. Ces établissements ont accueilli de nombreux Trouillassencs, plusieurs générations s'y sont succédé. Nous souhaiterions l'évoquer à travers une exposition. Si vous avez des photos de classe, des documents de l'époque où vous avez fréquenté l'école et si vous désirez nous les prêter, n'hésitez pas à les déposer en mairie après avoir inscrit vos noms et prénoms au verso.

Contact : Jeannine Albert 04 68 53 06 17

BOULANGERIE - PATISSERIE « LA CÂLINE »

Le boulanger informe son aimable clientèle que son magasin sera exceptionnellement ouvert le matin du lundi 28 Mars (Pâques).

BULLETIN 2017

Les artisans, commerçants, présidents d'association... ayant des modifications à apporter sur leurs coordonnées ou ayant cessé leur activité, sont invités à le faire savoir à la Mairie afin de mettre à jour le site internet et le futur bulletin municipal.

Les artisans nouvellement installés sur la commune qui souhaitent se faire connaître, doivent nous le signaler et fournir leur justificatif d'inscription au registre des commerces.

Les manifestations organisées tout au long de l'année peuvent figurer dans le bulletin. Les organisateurs sont invités à faire parvenir au fur et à mesure par mail un article à la Mairie avec, si possible, une photo séparée.

DISTRIBUTION DU COURRIER

Afin de faciliter la tâche du nouveau facteur et d'éviter des **erreurs de distribution du courrier**, il serait souhaitable que figurent **sur votre boîte aux lettres de manière lisible les noms, prénoms et adresse complète (n° de voirie et rue) de l'ensemble des occupants du logement.**

Les services postaux vous remercient par avance de votre collaboration.

MALADIE DU PALMIER

Par arrêté ministériel, depuis le 22 juillet 2010 la lutte pour l'éradication du Charançon Rouge du Palmier (CRP) est obligatoire sur tout le territoire national. Lorsqu'un palmier est contaminé, il est nécessaire de le déclarer en mairie (dans les 10 jours). Le traitement ou l'abattage ne peuvent être faits que par une entreprise habilitée et enregistrée auprès du Service Régional de l'Alimentation (SRAL).

Les manipulations sur un palmier malade et les apports en déchèterie sont interdits.

Pour avoir la liste des entreprises agréées : 04.68.66.33.71

SCOT - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Enquête publique relative au projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Plaine du Roussillon.

Une enquête publique a débuté ce **lundi 7 mars et se poursuivra jusqu'au lundi 11 avril 2016 inclus sur la modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Plaine du Roussillon** dont la Commune dépend.

Pour rappel, le SCOT, instauré par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13/12/2000, est un document d'urbanisme établi par plusieurs communes. Elles définissent ensemble un projet de territoire cohérent en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et de développement durable.

Ces modifications portent essentiellement sur des rectifications mineures de la cartographie et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) récapitulant les dispositions mises en place par les communes.

Un dossier d'enquête publique est à votre disposition, aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie, ainsi qu'un registre de concertation, afin de formuler d'éventuelles observations sur ces modifications.

M. Henri ANGELATS, commissaire enquêteur, assure également des permanences dans plusieurs communes environnantes, notamment à la mairie de Thuir le vendredi 8 avril de 9h à 12h.

Pour les autres communes, se renseigner au secrétariat.